

Convention de réalisation de l'IVG médicamenteuse en ville

Modèle basé sur l'Annexe 22-1 du Code de la santé publique
(Convention entre un professionnel de santé et un établissement de santé)

Centre Hospitalier d'Arpajon

Adresse : 18 Avenue de Verdun, 91290 Arpajon

Téléphone : 01 64 92 90 77

Site web : www.ch-arpajon.fr

Email : JFrottier@ch-arpajon.fr

1. Identification des parties

• Professionnel de santé : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Email : _____

Profession (médecin / sage-femme) : _____

• Établissement de santé partenaire : Centre Hospitalier d'Arpajon

Adresse : 18 Avenue de Verdun, 91290 Arpajon

Téléphone : 01 64 92 92 92

2. Objet de la convention

La présente convention a pour objet d'autoriser la réalisation d'interruptions volontaires de grossesse (IVG) médicamenteuses en ville, conformément aux dispositions de l'Annexe 22-1 du Code de la santé publique.

3. Engagements du professionnel de santé

Le professionnel s'engage à :

- vérifier l'âge gestationnel (≤ 9 SA) ;
- informer la patiente sur les différentes méthodes d'IVG ;
- assurer la prescription et l'administration des médicaments ;
- organiser le suivi, notamment la consultation de contrôle ;
- signaler sans délai toute complication à l'établissement de santé.

4. Engagements de l'établissement de santé

L'établissement s'engage à :

- assurer la prise en charge des complications éventuelles ;
- mettre à disposition un référent ;
- permettre l'accès à ses services en cas de nécessité médicale immédiate.

5. Modalités de coopération

- Transmission des informations médicales nécessaires à la continuité des soins
- Procédure en cas de complication : _____
- Numéro direct de l'établissement :

6. Durée et renouvellement de la convention

La convention est conclue pour une durée d'un an.

Elle est reconduite tacitement chaque année, sauf dénonciation écrite par l'une des parties avec un préavis de 30 jours.

7. Signatures

Fait à _____, le _____

Signature du professionnel :

Signature du représentant de l'établissement :